

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 05 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

DATE DE CONVOCATION

30/10/2024

DATE D'AFFICHAGE

30/10/2024

Mme Sonia LAGARDE
Mme Chantal BOUYE
M. Patrick GUILLON
M. Tristan DERYCKE
Mme Diane BUI-DUYET
M. Warren NAXUE
Mme Françoise SUVE

M. Marc ZEISEL
Mme Pascale SERVENT
Mme Cindy PRALONG
M. Philippe BLAISE
Mme Naïa WATEOU
Mme Valérie LAROQUE
M. Christophe DELESSERT

Mme Stéphanie PAIMAN
M. Alexandre MACHFUL
M. Bruno CAPY

Mme Tuilogona O'CONNOR M. Marc LE LEIZOUR Mme Anne-Christine CHIMENTI Mme Kimberley BARONI

Mme Kimberley BARONI M. Christophe DELIERE M. Michel DESMEUZES Mme Christine BELLET

M. Jean-Marie FIRMIN-GUION Mme Liliane CONDOUMY M. Claude CHARLOT Mme Muriel GERMAIN M. Patrick SAKOUMORI Mme Christiane SARIDJAN M. Daniel HINSCHBERGER Mme Magali MANUOHALALO M. Jérémie KATIDJO-MONNIER

M. Emmanuel BERART M. Bernard LAVANDIER M. Jonas TAOFIFENUA

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES:

Nombre de conseillers en exercice S 36
Nombre de présents Nombre de votants (12 procurations)

M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Fabienne CHARDIGNY
M. Makaokio FIHIPALAI
M. Joseph BOANEMOA
Mme Laurie HUMUNI
M. Michel FONGUE
Mme Janine BAJON

Mme Vaimoe ALBANESE Mme Isabelle LAFLEUR M. Nicolas BRIGNONE

M. Luc BRUN
Mme Charlotte THAIAWE
Mme Charlotte THAIAWE
Mme Laurène CASSAGNE
Mme Veylma FALAEO
M. Eric MELTESALE
FONGUE
Mme Veylma FALAEO
Mme Christine LE SAINT
Mme Jeanne POELLABAUER

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-1184

relative aux décisions prises par le Maire par voie de délégation du conseil municipal pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2024

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 5 novembre 2024

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L.122-20 et L.122-21,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/995 du 26 mai 2020 modifiée portant délégation de pouvoir au Maire de certaines attributions du conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/109 du 30 octobre 2024,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE:

ARTICLE 1er /

Le conseil municipal prend acte du fait que le maire a rendu compte des décisions prises par voie de délégation, pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Page 3/3

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 988-200012508-20241105-2846A-AR-1-1 Réception par le Haut-commissariat : 8 novembre 2024

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 5 NOVEMBRE 2024

Notification:

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 8 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Kimberley BARONI

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES:

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- MISE EN LIGNE	1